

TEXTE D'INTERVENTION DE GAËLLE LENFANT

Assemblée plénière du 14 décembre 2012

SANTÉ

Rapport n° 5**Dispositif régional d'accès à la contraception pour tous –
Cadre d'intervention « PASS Santé+ prévention-contraception »**

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

La constante action de la Région en faveur de la mise en œuvre d'une politique cohérente et efficace à l'attention des jeunes de la Région permettant de répondre à leur souhait d'accéder à une plus large autonomie sera complétée par ce PASS Santé + Prévention-contraception ».

L'accès à une contraception gratuite, anonyme et confidentielle, la prévention des grossesses non désirées et l'information renforcée sur les risques des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), ce pass s'adressant aux jeunes quelles que soient leur orientation sexuelle, constituent des enjeux majeurs d'accès à cette autonomie et de santé publique pour l'ensemble de la jeunesse de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il est à noter que ce dispositif s'inscrit pleinement dans le contexte national en faveur de l'égalité des droits en matière de parentalité et d'accès au mariage pour tous

Préoccupés par les mauvais indicateurs qui placent la Région Provence Alpes Cote d'Azur en tête du recours à l'IVG pour les jeunes mineures, les élu-e-s régionaux ont souhaité mettre en place une véritable politique pour les jeunes en matière de prévention et d'accès à l'information sur la sexualité, la contraception, l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) et les IST. C'est en ce sens, ont adopté une délibération le 24 juin 2011.

Un comité de pilotage présidé par le Président Michel VAUZELLE a été mis en place en novembre 2011, suivi d'une démarche de large concertation avec les acteurs de la santé, de la jeunesse, de l'éducation et des droits des femmes.

Les priorités de la politique régionale d'accès à la contraception et les contours du dispositif d'intervention adapté à la diversité de la jeunesse que nous voulons soutenir ont ainsi pu être clairement définis .

Forte de ces constats, mais aussi en s'appuyant sur les expériences réalisées par d'autres collectivités, la Région propose un dispositif régional d'accès à la contraception pour toutes et tous qui entend répondre à une triple exigence :

- Etre au plus près des besoins, attentes et modes de fonctionnement des jeunes, notamment la confidentialité et le respect de l'anonymat.
- Réduire les disparités territoriales et sociales en matière de santé et d'accès aux soins ;
- Créer des outils pertinents, adaptés aux modes de communication des jeunes et élaborés dans la concertation avec l'ensemble des partenaires et acteurs.

Ce dispositif est fondé sur trois volets :

- Le premier consiste à développer la formation des professionnels de santé et des acteurs relais qui agissent auprès des jeunes dans les domaines de la prévention et de la contraception ;
- Le deuxième vise à ordonner et à améliorer l'information et la communication sur la sexualité et la contraception avec comme priorité le développement des outils et des supports de communication adaptés aux pratiques et mode de vie des jeunes, tels que l'utilisation du web, des smartphone, etc...
- Le troisième a pour objet la création d'un chéquier-coupons assurant l'accès gratuit et confidentiel à des prestations de santé, telles que des consultations médicales, des analyses biologiques et une contraception adaptée. Ce chéquier dénommé « PASS Santé+ prévention-contraception » s'adresse aux jeunes filles et garçons de moins de 26 ans, résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur et pouvant justifier d'un des statuts suivants :

L'ensemble de ces volets, qui constitue le dispositif régional d'accès à la contraception pour toutes et pour tous, sera opérationnel dès 2013. 3000 chéquiers seront mis à disposition de la jeunesse de notre Région.

Comme je le disais plus haut, cette politique de santé publique s'est construite sur la base d'un large partenariat. Je souhaite ici remercier les partenaires qui nous ont accompagnés tout au long de l'élaboration du dispositif pour leur précieuse participation l'Agence Régionale de la Santé (ARS) qui a également mis en place un « Plan santé vie sexuelle et affective des jeunes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ». Mais aussi, les Ordres des médecins, des pharmaciens, des Sages-Femmes, des gynécologues, les laboratoires biologiques, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS), les Rectorats, les collectivités locales et les Ateliers Santé Ville (ASV), l'Agence Régionale des Missions Locales, la DRDFE, les mutuelles, le Conseil Régional des Jeunes (CRJ)...